



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 44997

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la suppression de la taxe professionnelle en 2010 annoncée par le Président de la République. Cette annonce sans précision sur les conditions de compensation a suscité de très vives inquiétudes dans les associations de collectivités. L'ouverture d'une concertation avec ces associations a été évoquée comme devant intervenir à l'issue de la remise du rapport du Comité pour la réforme des collectivités territoriales. La taxe professionnelle représente en effet en moyenne près de 50 % des ressources des départements et des régions et près de 80 % des recettes des agglomérations et de l'intercommunalité. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement envisage d'ouvrir des négociations en faveur d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale comme l'ont demandé les 8 associations d'élus toutes tendances confondues. Les élus des collectivités concernées restent prudents sur les assurances données par l'État et souhaitent que de réelles garanties soient rapidement apportées. Il le remercie de lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce problème.

Texte de la réponse

Le texte de la question portant sur la réforme de la taxe professionnelle sera discuté dans le cadre du PLF pour 2010, inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale à partir du 20 octobre prochain. Dès lors, une réponse adaptée ne pourra être apportée aux préoccupations exprimées qu'à l'issue des débats parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44997

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 octobre 2009

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2686

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 9958